CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FRUCTIRESIDENCE BBC

Société Civile de Placement Immobilier au capital social de 16 704 900 Euros.
Siège social : 8/12, rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris.
533 832 374 R.C.S. Paris.

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Associés de la Société Civile de Placement Immobilier FRUCTIRESIDENCE BBC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le jeudi 21 juin 2012 à 10 heures, au siège social de la société situé 8/12, rue des Pirogues de Bercy, 75012 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance, du Commissaire aux Comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011
2. Affectation du résultat et distribution des bénéfices.
3. Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions soumises à l'article L.214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier.
4. Présentation de la valeur comptable déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
5. Présentation de la valeur de réalisation déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
6. Présentation de la valeur de reconstitution déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
7. Quitus à la Société de Gestion.
8. Nomination de Monsieur Jean-Pierre BOUSSIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
9. Nomination de la SCI AAAZ en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
10. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.
11. Questions diverses.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

Première résolution. L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2011.

Deuxième résolution. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation et la répartition du résultat déficitaire de (7 930,76) € telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion.

Elle convient d'affecter au report à nouveau la somme de (7 930,76) € qui se trouve ainsi ramené à (7 930,76) €.

Troisième résolution. L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport du Commissaire aux Comptes concernant les conventions soumises à l'article L.214-76 de la partie législative du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

Quatrième résolution. L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de : la valeur nette comptable qui ressort à 16 746 410,90 €, soit 902,23 € pour une part.

Cinquième résolution. L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de : la valeur de réalisation qui ressort à 16 746 410,90 €, soit 902,23 € pour une part.

Sixième résolution. L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de : la valeur de reconstitution qui ressort à 18 555 579,94 €, soit 999,70 € pour une part.

Septième résolution. L'Assemblée Générale Ordinaire donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

Huitième résolution. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Jean-Pierre BOUSSIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Son mandat, d'une durée de trois années, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Neuvième résolution. L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la SCI AAAZ en qualité de membre du Conseil de Surveillance. Son mandat, d'une durée de trois années, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Dixième résolution. L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

NOMINATION EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

— Monsieur Jean-Pierre BOUSSIER
Né le 24 juin 1950 à TERASSON (24)
Nombre de parts détenues : 13
Demeurant : La Picadière – Terme de Vermeil – 19600 SAINT-PANTALEON-DE-L'ARCHE
Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :
- Retraité

— SCI AAAZ
Nombre de parts détenues : 110
Demeurant : 2, allée de Marivel, 78000 VERSAILLES
Représentée par son Gérant Monsieur Serge BLANC

Pour avis, La société de gestion : NAMI-AEW EUROPE.

1203047